

CAS - 55R
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

**« VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL
POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES »**

**RÉSUMÉ DU MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À LA CONSULTATION GÉNÉRALE**

**PRÉPARÉ PAR
LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE
RFAT**

Décembre 2004

Ce résumé ainsi que le mémoire ont été préparés par les membres du comité de coordination du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, RFAT :

Madame Julianne Pilon
Madame Gisèle Dallaire
Madame Julianne Côté
Madame Louise Lamoureux

Les membres du comité de coordination présentent ce résumé au nom de toutes les membres de RFAT.

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
C.P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8
Tél. : 819-764-9171
Télec. : 819-764-9192
Courriel : rfat@lino.sympatico.ca

INTRODUCTION

Le RFAT, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue et ses membres tiennent à exprimer leur point de vue quant à l'avenir du dossier de la condition féminine et du traitement que lui réserve le Gouvernement du Québec pour le futur.

Nous ne commenterons pas l'Avis du Conseil du statut de la femme : « **Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes** », document que nous avons lu très attentivement et avec lequel nous partageons en bonne partie l'analyse puisque celle-ci fait écho, à plusieurs égards, aux arguments mêmes avancés par le Mouvement des femmes.

Par ailleurs, étant donné le contexte dans lequel se tient cette consultation (modernisation ou réingénierie de l'État), ainsi que la confusion qui règne autour des réels objectifs de cette consultation (on consulte pourquoi et sur quoi en fait??) et les doutes émis quant au sérieux de la présente démarche gouvernementale (est-ce une consultation bidon?), le RFAT a cru essentiel de réitérer sa position face aux changements qui pointent à l'horizon, changements nourris par toutes sortes de rumeurs.

I. Le RFAT

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est un regroupement régional de femmes et de groupes de femmes créé en 1983. Pendant plus de 10 années, le RFAT n'a compté presque essentiellement que sur le bénévolat de ses membres, ce qui témoigne de l'engagement assidu de ces femmes.

Reconnu, à juste titre, comme l'instance régionale de concertation en matière de condition féminine, il est impliqué dans des dossiers majeurs, notamment la régionalisation des services de santé et des services sociaux, le développement socio-économique, la réforme des divers programmes sociaux, la Marche mondiale des femmes, etc. Cette place, au cœur de l'activité régionale, en fait par conséquent un partenaire incontournable.

II. La situation des Québécoises en 2004

Tel que démontré dans l'avis du CSF « **Vers un nouveau contrat social pour l'égalité des femmes et des hommes** », l'égalité pour toutes les femmes est loin d'être acquise dans les faits. Qu'il s'agisse des domaines de l'éducation, du marché du travail et de l'emploi, de la santé, de leur place dans les lieux de décision, les femmes accusent toujours des retards plus ou moins marqués. La discrimination systémique qui tapisse leur condition de vie fait encore des ravages, tant dans la sphère publique que privée.

Par contre, bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, il est indéniable que de grandes luttes ont été gagnées au prix d'efforts parfois gigantesques déployés par des femmes militantes et engagées dans la quête de l'égalité pour toutes les femmes. Ces victoires, nous les devons à ces femmes de tête et d'action qui ont revendiqué, dénoncé et manifesté pour tout au

moins réduire sinon éliminer les inégalités et injustices engendrées par cette discrimination systémique en place depuis des siècles et faisant des femmes des êtres de second plan, subordonnées à la suprématie masculine. Ainsi, pour toute question relevant des conditions de vie des femmes, le Mouvement des femmes est devenu incontournable. La poursuite de la démarche d'émancipation, d'autonomie et d'égalité des femmes ne peut se réaliser sans le moteur qui l'a initié. À ce titre, il serait d'une indécence sans nom que le Gouvernement fasse la sourde oreille à ses revendications, ses opinions et à ses analyses lorsqu'il est question d'égalité pour les femmes.

III. Une Politique en condition féminine

Conformément à la position de l'Organisation des Nations Unies et à la lumière de nombreuses recherches et études des plus sérieuses, il est maintenant incontestablement démontré que les femmes, partout dans le monde, ont été et sont encore aux prises avec une discrimination systémique engendrée par un système d'organisation sociale patriarcale dont les résidus, encore très présents même dans les sociétés occidentales, font que les femmes n'ont toujours pas atteint l'égalité pleine et entière. Ce sont donc les femmes qui sont en quête d'égalité. Sans nier ou même minimiser les difficultés bien réelles vécues par des hommes, celles-ci n'étant pas de nature systémique, nous ne pouvons souscrire à une comparaison symétrique des difficultés que vivent les hommes avec les discriminations dont sont victimes les femmes. Voilà une des raisons pour lesquelles nous sommes favorables à l'élaboration d'une nouvelle *Politique en condition féminine* qu'une politique de l'égalité pourrait compléter, mais qui ne pourrait en aucun temps s'y substituer.

Nous croyons qu'il est prématuré de mettre de côté l'une des mesures spécifiques les plus efficaces soit une *Politique en condition féminine*. Il reste encore trop d'inégalités à contrer et les conjonctures actuelles, tant provinciales que nationales et même mondiales, laissent entrevoir une tendance qui va plutôt dans le sens du conservatisme (montée de la droite et néolibéralisme) que du progrès.

Par ailleurs, nous souhaitons que cette nouvelle Politique poursuive le travail déjà amorcé avec la Politique précédente « **Un avenir à partager...** ». Elle pourrait donc s'articuler autour des orientations suivantes :

- ⊙ L'autonomie économique des femmes
- ⊙ Le respect de leur intégrité physique et psychologique
- ⊙ L'élimination de la violence à leur endroit
- ⊙ La reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif, dont le travail invisible
- ⊙ Leur place dans le développement des régions

En outre, étant donné les nouvelles réalités, les éléments suivants devraient également y être abordés :

- ⊙ La poursuite de l'implantation de l'ADS
- ⊙ L'amélioration des acquis démocratiques
- ⊙ La place des femmes dans les instances décisionnelles.

Nous sommes tout à fait en accord avec le principe voulant qu'il faille partager avec les hommes le projet de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Mouvement des femmes s'est d'ailleurs associé, à maintes occasions, à des hommes. Il est évident que ces alliances doivent se poursuivre, se consolider et d'autres doivent aussi être développées. Toutefois, en ce qui concerne la conception et l'élaboration de mesures, de politiques, de programmes, etc., directement liés aux conditions de vie des femmes et aux discriminations les heurtant spécifiquement, ce sont des femmes qui doivent en être les maîtresses d'œuvre, les conceptrices.

IV. La réalité des femmes en Abitibi-Témiscamingue

De façon générale, le portrait de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que les conditions de vie des femmes et des hommes sont inférieures à celles de la moyenne des personnes au Québec. Ce premier constat s'explique par les difficultés que vit la région au niveau de ses secteurs moteurs de l'économie, tels l'exploitation des ressources naturelles, minières et forestières, le problème de l'exportation du bois d'œuvre, la crise de la vache folle qui menace l'agriculture, le tout, conjugué au marché mondial et à la pression qu'il met sur l'économie locale. À cela s'ajoutent des facteurs tels la diminution de la population, son vieillissement et l'exode des jeunes, la dégradation des services, notamment ceux de la santé, qui laissent voir que la situation générale se précarise dans la région.

Mais plus spécifiquement et malgré que les conditions de vie des femmes se soient améliorées à plusieurs égards, on constate que l'écart entre les hommes et les femmes de la région s'est maintenu. Au quotidien, l'évolution des rapports face aux responsabilités familiales a peu bougé. Même si les hommes s'impliquent un peu plus qu'auparavant, les femmes assument majoritairement l'arrêt prolongé lors de la naissance d'un enfant, la prise en charge des tâches domestiques, les soins aux enfants et aux personnes malades. Au regard de la monoparentalité, la prise en charge des enfants par les pères ne semble pas un phénomène en progression dans la région, contrairement au Québec. Les femmes, qui ont un taux de fécondité supérieur à la moyenne du Québec, assument donc une plus grande part des responsabilités familiales avec des revenus beaucoup moindres que ceux des hommes.

Au niveau de l'emploi et de l'entrepreneuriat, les femmes ont un revenu plus faible que celui des hommes et ont des conditions plus précaires (temps partiel et forte concentration dans des secteurs traditionnellement féminins). Bien que les hommes et les femmes de la région enregistrent des revenus d'emploi inférieurs à ceux du Québec, ces dernières touchent 59,5 % du revenu d'emploi des hommes de la région. Quant aux femmes du Québec, elles gagnent 67,1 % du revenu d'emploi des hommes. Il en va de même pour les revenus totaux moyens. L'inégalité entre les revenus des femmes et des hommes est encore plus grande en région.

Les femmes de la région vivent actuellement un phénomène de double discrimination où le caractère traditionnel et le contexte de difficultés économiques amplifient l'inégalité qu'elles vivent déjà en fonction de leur sexe. Bien que les hommes de la région aient de moins bonnes conditions de vie que ceux du Québec, ils ne sont pas mis en situation d'inégalité systémique, mais plutôt conjoncturelle. De plus, la pression économique que vit la région augmente la probabilité de compétition des hommes envers les femmes et augmente la difficulté à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La dynamique rurale du milieu où les personnes se connaissent entre elles est autant une force lors de l'entraide, du réseautage et de l'action concertée qu'une faiblesse lors de jugements, de pressions au conformisme et de limite de sécurité. L'isolement géographique et social est

fréquent. Ces facteurs contribuent, entre autres, à minimiser et à cacher la problématique de la violence conjugale ou sexuelle envers les femmes.

La participation des femmes aux instances décisionnelles de la région qui n'était déjà pas égalitaire, vit d'importantes difficultés, sinon de nets reculs. Cette situation risque fort d'accentuer l'inégalité entre les femmes et les hommes puisque la prise en compte des besoins des femmes et de leur vision est diminuée.

Les difficultés auxquelles sont confrontées spécifiquement les femmes en Abitibi-Témiscamingue soient la pauvreté, les responsabilités familiales, la violence conjugale et l'agression sexuelle, la difficulté d'accès à la formation et aux emplois consolidants, conjugués à l'isolement, la dégradation et l'éloignement des services, sont autant d'éléments qui démontrent bien que les causes sociales des inégalités entre les femmes et les hommes sont encore bien ancrées dans le milieu.

Compte tenu des caractéristiques et de l'histoire du milieu, les femmes vivant en milieu rural sont nettement défavorisées et éloignées de l'égalité avec les hommes. Il est essentiel que le Gouvernement tienne clairement compte des régions et qu'à travers ses orientations, il précise des objectifs envers les régions. Il devra mettre en œuvre des politiques/programmes/mesures qui soutiennent l'égalité des femmes des régions. À la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, il est essentiel que chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des femmes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

V. Les outils et les structures

Au RFAT, nous croyons que l'atteinte de l'égalité par les femmes progressera non seulement grâce au travail assidu du mouvement des femmes et de leurs alliances, mais aussi grâce à une volonté manifeste du gouvernement de s'impliquer concrètement dans ce projet et d'arrimer ses actions avec celles du milieu. Il doit donc pouvoir continuer de compter sur des outils et des structures qui permettront l'ancrage de l'égalité pour les femmes.

L'implantation de l'ADS ou AIE

Le projet d'implantation de l'ADS, sur la table de travail depuis 1993, doit en effet s'actualiser et s'étendre à tous les paliers du Gouvernement et dans tous les ministères. Une démarche articulée comportant des échéanciers clairement identifiés ainsi que des mécanismes de suivis et d'évaluation de son implantation, doit être élaborée rapidement.

Le Secrétariat à la condition féminine, ayant été associé dès le départ au projet d'ADS, il nous semble tout à fait logique que cette instance en devienne officiellement le maître d'œuvre et qu'elle veille à ce que cette démarche soit correctement implantée. À cet égard, il est primordial que l'ADS ne se limite pas essentiellement à son aspect « technique ». La cueillette de données sexuées et la simple mesure des écarts entre les hommes et les femmes n'en constituent que la première étape. Ces données tiennent lieu de matériel de base pour effectuer par la suite l'analyse socio-économique, politique et culturelle des écarts constatés dans l'optique de prévenir les inégalités ou de rectifier le tir en proposant des corrections pour éliminer des inégalités déjà

présentes. Il va sans dire que l'implantation d'une telle approche exige des ressources humaines et financières suffisantes.

Ceci dit, bien qu'il s'agisse d'une approche des plus prometteuses qui peut rectifier et prévenir des inégalités, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut en aucun temps se substituer à une politique, à un programme ou à une mesure spécifique aux conditions de vie des femmes qui visent essentiellement à corriger des situations d'inégalités sociales et économiques enracinées dans la culture et les institutions. Elle ne peut remplacer non plus une politique globale en condition féminine qui a la particularité de porter un regard d'ensemble sur la situation des femmes et ainsi orienter la politique globale d'un gouvernement en matière d'égalité pour les femmes. En d'autres mots, l'ADS n'agit pas de façon systémique sur la discrimination envers les femmes.

Le Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme a été créé en 1973, à une période où le statut juridique des femmes était en voie de progression. Trente ans plus tard, les choses ont effectivement évoluées et le terme « statut de la femme » semble aujourd'hui désuet. Il nous apparaît par conséquent tout à fait approprié de moderniser le nom du Conseil afin qu'il corresponde mieux aux réalités actuelles. C'est pourquoi nous opterions pour le nom « **Conseil de l'égalité pour les femmes** ».

Nous ne sommes pas opposées à ce qu'un organisme se penche sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il pourrait d'ailleurs s'agir d'une structure affiliée à la Commission des droits et libertés de la personne, par exemple. Nous ne sommes pas non plus opposées à ce que le Gouvernement cherche des solutions aux difficultés vécues par les garçons et les hommes, bien au contraire. Toutefois, l'étude et la recherche de solutions face à ces problématiques ne doivent pas mettre en péril les structures et les missions dévolues à l'amélioration des conditions de vie des femmes qui, nous le soulignons une fois de plus, sont empreintes d'une discrimination de nature systémique qui minent les femmes depuis des siècles.

Le Conseil de l'égalité pour les femmes devrait en outre conserver son autonomie par rapport au gouvernement ainsi que son double rôle :

- ⊗ conseiller et aviser le gouvernement sur tout ce qui a trait aux conditions de vie des femmes
- ⊗ informer et sensibiliser la population.

À la lumière de ce qui a été exprimé précédemment concernant la réalité des femmes en région, il nous semble absolument essentiel que le Conseil conserve ses antennes régionales afin de justement pouvoir avoir une vision, la plus complète possible, de ce que vivent les femmes et ce de quelle que région qu'elles proviennent.

Enfin, nous considérons également que le plan stratégique 2001-2005 du Conseil est toujours d'actualité et qu'il devrait continuer de s'appliquer.

Le Secrétariat à la condition féminine

Une des façons pour le Gouvernement de manifester sa volonté politique quant à l'atteinte de l'égalité pour les femmes est de s'assurer, par l'entremise d'une structure inhérente au

Gouvernement, du soutien dans le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans l'optique d'atteindre l'égalité de fait.

Le Secrétariat à la condition féminine a jusqu'à maintenant rempli ce rôle de manière remarquable, avec conviction et rigueur. Nous croyons donc que cette structure doit non seulement être maintenue mais également consolidée par l'attribution des ressources qu'exigent, entre autres choses, le suivi et l'évaluation de l'implantation de l'ADS.

Ministère à la condition féminine

Nous croyons enfin qu'il est primordial de restaurer le Ministère à la condition féminine. L'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité pour les femmes constituent un dossier d'une envergure considérable. Il doit être traité avec tout le sérieux qu'il mérite. C'est pourquoi nous exigeons qu'il soit confié à un ministère, sous l'égide d'une ministre en titre à la condition féminine qui bénéficie d'un budget substantiel.

VI. Les recommandations

LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE RECOMMANDE :

Que le Conseil du statut de la femme conserve son autonomie par rapport au Gouvernement ainsi que son double rôle:

- ⊗ conseil et aviseur auprès du Gouvernement;
- ⊗ celui visant à informer et sensibiliser la population.

Que le Conseil conserve ses antennes régionales

Que le conseil termine l'application de son plan stratégique jusqu'en 2005

Que l'on conserve la mission du Secrétariat à la condition féminine qui consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Que l'on restaure le Ministère à la condition féminine associé d'un budget

Que l'on assure dans chaque ministère une responsable à la condition féminine

Que l'on assure au MSSS et à toutes les instances régionales et locales le maintien ou la création de postes de répondantes à la condition féminine et de comités aviseurs en condition féminine

Que l'on adopte de nom le « *Conseil de l'égalité pour les femmes* » comme nouvelle appellation du Conseil du statut de la femme

Que l'on poursuive la cueillette de données différenciées selon le sexe et que l'on rende les données disponibles aux milieux

Que l'on poursuive l'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe

Que le gouvernement poursuivre et développe des actions tenant compte de la spécificité des régions, notamment en :

- ⊙ adoptant des orientations spécifiques aux régions ;
- ⊙ mettant en place des politiques/programmes/mesures spécifiques aux régions;
- ⊙ assurant l'égalité de représentation des femmes à toutes les instances réelles de décisions, tant locales, régionales que provinciale, qu'elles soient politiques ou administratives ;
- ⊙ soutenant les femmes pour qu'elles inscrivent leurs besoins dans toutes les orientations et plans d'actions locaux, régionaux et provincial ;
- ⊙ s'assurant que les orientations et plans d'actions soient conçus dans et par les milieux et concordent avec leurs particularités et stratégies ;
- ⊙ en adaptant la formation aux besoins particuliers des femmes des régions, pour qu'elles y aient toutes accès ;
- ⊙ assurant l'intégration des femmes au marché de l'emploi des régions ;
- ⊙ assurant le développement de l'entrepreneuriat des femmes autant dans l'accompagnement que dans le financement spécifique ;
- ⊙ soutenant la relève entrepreneuriale auprès des femmes
- ⊙ en éliminant la violence faite aux femmes ;
- ⊙ en assurant des services de santé complets et accessibles aux femmes ;
- ⊙ en soutenant les groupes de femmes.

CONCLUSION

Nous saluons cette démarche de consultation qui nous semble une réponse aux nombreuses questions que se posaient les groupes de femmes quant à l'avenir du dossier de la condition féminine au Gouvernement du Québec. Nous espérons que l'on respectera, dans les règles de l'art, les principes démocratiques fondamentaux et que l'on prendra réellement en considération les opinions, recommandations et analyses exposés tout au cours de cette consultation par les groupes de femmes afin d'en arriver à un consensus le plus large possible. Nous souhaitons vivement que les rumeurs voulant qu'il ne s'agisse que « d'une consultation pour la forme » ne soient effectivement que de simples rumeurs et que Madame la Ministre saura les faire mentir.

« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

CAS - 55M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

**MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR
LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RFAT)**

**PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

Novembre 2004

*Ce mémoire a été préparé par les membres composant le comité de coordination du
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) :*

<i>Madame Julianne Pilon</i>
<i>Madame Gisèle Dallaire</i>
<i>Madame Louise Lamoureux</i>
<i>Madame Julienne Côté</i>

*C'est au nom de toutes les membres du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
que les membres du comité de coordination vous soumettent ce mémoire.*

*Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
147-A, avenue Principale, C.P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8*

Numéro de téléphone : (819) 764-9171

Courriel : rfat@lino.sympatico.ca

Personne contact : Madame Louise Lamoureux

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	VI
INTRODUCTION.....	I
I. REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RFAT)...	3
II. SITUATION DES QUÉBÉCOISES.....	7
III. UNE POLITIQUE EN CONDITION FÉMININE.....	11
IV. L'IMPORTANCE DES RÉGIONS	
LA RÉALITÉ DES FEMMES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	15
PORTRAIT DU MILIEU.....	15
V. LES OUTILS ET LES STRUCTURES.....	27
VI. RECOMMANDATIONS.....	30
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	35

Des Témiscabitiennes engagées



*Photo d'archives
colloque "Bilan et perspectives du mouvement
des femmes en Abitibi-Témiscamingue"
mai 2002*

PRÉFACE

LA LONGUE MARCHE DES FEMMES VERS L'ÉGALITÉ

D'entrée de jeu, ce n'est pas d'hier que les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue cheminent vers l'égalité de maintes façons...

Il faut se rappeler... que dès 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, sensibilisait déjà nombre de femmes sur le territoire du Témiscamingue pour ensuite fonder, en 1972, son premier cercle en Abitibi. Ce grand regroupement a agi comme « précurseur » à divers niveaux en inscrivant à sa mission de base des études sociales porteuses d'actions futures.

Il faut se rappeler... les toutes premières rencontres à caractère féministe, en 1970, vouées à l'étude du rapport Byrd sur la condition féminine au Canada, auxquelles participèrent quelques 200 femmes.

Il faut se rappeler... le projet pilote qui a permis l'établissement de garderies dans les cinq secteurs de la région, en 1971.

Il faut se rappeler... la mise sur pied de l'Association des secrétaires en 1974 qui a sensibilisé à l'obtention de meilleures conditions de travail puisque jusqu'alors, aucun syndicat n'accréditait ce corps d'emploi.

Il faut se rappeler... la mise en place de « Femmes et l'emploi », en 1975, projet d'intégration à l'emploi pour les femmes cheffes de famille à faibles revenus.

Il faut se rappeler... la création d'un Centre de santé pour les femme, en 1976, qui a fonctionné durant six mois et où 800 femmes se sont prévaluées de divers services : PAP tests, planning des naissances, sensibilisation à l'auto examen des seins, conseils sur la nutrition, etc.

Il faut se rappeler... la participation des femmes d'ici à la première recherche sur les femmes battues pilotée par le Conseil du statut de la femme à travers la province.

Il faut se rappeler... le « baby-boom » des groupes de femmes dans les années 80, avec la naissance du Comité de condition féminine du Témiscamingue, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Alternative pour elles, la maison Mikana, Le Nid et plus tard, l'Équinoxe), du Point d'Appui et d'Assaut Sexuel Secours, du Centre de femmes l'Érige et plus tard, du Centre de femmes de Rouyn-Noranda.

Il faut se rappeler... la fondation, en 1982 du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il faut se rappeler... le programme Odyssée de Rouyn-Noranda qui a fonctionné de 1984 à 1989.

Il faut se rappeler... les grands colloques notamment le premier Colloque québécois sur l'intervention féministe : « Changer les règles du jeu » tenu à Rouyn-Noranda en 1984 et qui a attiré 400 personnes, et Le Colloque sur l'inceste qui a permis aux femmes autochtones de la région d'ajouter leurs témoignages à celles des femmes non autochtones concernant la situation qui prévalait à l'époque.

Il faut se rappeler... la multitude d'actions et de productions du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis 20 ans.

Il faut se rappeler... la marche des femmes « Du pain et des roses » de 1995 et « La Marche mondiale des femmes de l'an 2000 » auxquelles ont participé nombre de militantes de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il faut se rappeler... Il faut se rappeler... pour avoir le courage de s'opposer fermement à toute forme de transformation bureaucratique des structures gouvernementales qui risque de menacer les acquis des femmes d'ici, si chèrement gagnés au cours des ans.

C'est absolument sans restriction, que je souscris à ce mémoire !

Madeleine Lévesque

... une militante de la première heure.

INTRODUCTION

Il nous fait plaisir d'exprimer au Conseil du statut de la femme que le document : « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité », constitue à notre avis un outil des plus intéressants à l'intérieur duquel on retrouve un nombre important d'informations, toutes plus éclairantes les unes que les autres, sur la situation actuelle des femmes en quête d'égalité. L'analyse des écarts et inégalités encore persistantes correspond en très grande partie à l'analyse qu'en font également les groupes de femmes.

D'entrée de jeu, nous désirons souligner que nous sommes en accord avec la majeure partie de l'Avis. Nous pensons qu'il peut être intéressant d'avoir une politique de l'égalité mais cela ne peut remplacer la Politique en condition féminine. Il est prématuré, à notre avis, de remplacer une telle politique par une politique plus englobante alors qu'il reste tant à faire.

En outre, il faut nous rappeler que c'est dans le contexte de la modernisation (réingénierie) que le gouvernement du Québec a, depuis près de deux ans, entrepris une large réforme visant d'abord et avant tout à réduire l'intervention de l'État et ce, dans bon nombre de domaines. C'est ainsi que dès son entrée au pouvoir, le gouvernement Charest « omettait » de nommer une ministre à la Condition féminine. S'en est suivi toute une controverse autour de la nécessité ou non de maintenir les structures déjà mises en place par ce même gouvernement soient le Conseil du Statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

La mobilisation rapide des groupes de femmes ainsi que de nombreux hommes a fait en sorte que le processus de démolition de ces structures qui furent et sont encore des exemples pour d'autres pays, a été ralenti. Ainsi, un nouveau concept de l'égalité devait faire l'objet d'une consultation et une nouvelle politique en Condition féminine devait également voir le jour. Nous nous étonnons aujourd'hui, de nous retrouver ni plus ni moins devant un fait accompli : on semble consulter sur un projet de politique de l'égalité alors que les débats à ce sujet n'ont même pas vraiment commencé. Si tel n'est pas le cas, alors nous nous retrouvons devant une grande confusion face aux objectifs que poursuit le gouvernement dans cette démarche : nous consulte-t-on sur un projet de politique de l'égalité? Nous consulte-t-on sur un concept de l'égalité? Nous

consulte-t-on sur la possibilité de modifier des structures? Nous consulte-t-on simplement parce qu'on nous a promis de nous consulter? Cette consultation est-elle bidon???

Nous voulons faire confiance à la Ministre et voulons croire qu'il s'agit bel et bien de venir prendre nos avis pour en tenir compte, tel que l'exige un réel processus démocratique. C'est la raison pour laquelle nous ne commenterons pas l'Avis du CSF. Nous réitérerons plutôt dans ce mémoire notre position face à l'avenir du dossier de la Condition féminine au gouvernement du Québec. Nous exposerons les raisons qui justifient notre position et terminerons par un certain nombre de recommandations qui, nous le souhaitons vivement, auront toute l'attention qu'elles méritent.

I. LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RFAT)

C'est par l'entremise de fédérations rattachées à de grandes associations provinciales que les femmes de notre région ont tout d'abord été actives dans le mouvement féministe. Vers la fin des années 1970, la mise en place de groupes tels que : La Cause d'elle!, Femmes d'action de l'Abitibi-Témiscamingue, Action d'Ève, Les Femmes de Senneterre, Le Comité de condition féminine au Témiscamingue, Libre à elles, Formation et intégration à l'emploi pour les femmes, marquera un tournant dans la vie associative des femmes en région et donnera le coup d'envoi au mouvement féministe de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'idée de créer un regroupement régional de groupes de femmes a germé lors des activités organisées dans le cadre de la Journée internationale des femmes (8 mars). Elle répondait au besoin d'échanger et de concerter les efforts investis dans chacun des groupes pour améliorer les conditions de vie des femmes de la région. Grâce à l'initiative des militantes de La cause d'Elle de Val d'Or et au soutien apporté par l'agente de Consult-Action, madame Madeleine Lévesque, une séance de travail réunissant dix femmes avait lieu le 24 mars 1983 afin de préparer une rencontre régionale et, le 28 avril suivant, avait lieu la première rencontre de la Table régionale de concertation des groupes de femmes. Soixante et onze femmes participèrent à cette rencontre qui eu lieu à Val-d'Or. Une demande d'incorporation suivie : le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) était né.

Depuis maintenant 20 ans, en comptant presque essentiellement sur le bénévolat de ses membres, le Regroupement intervient pour faire connaître les besoins des Témiscabitiennes et pour faire reconnaître leur apport au développement socio-économique de leur région.

Reconnu, à juste titre, comme l'Instance régionale de concertation en matière de condition féminine, le RFAT est composé de groupes offrant des services aux femmes dans chacun des territoires de MRC, de groupes voués à la défense des droits des femmes, de groupes d'éducation et de socialisation. Son membership comprend également des membres à titre individuel permettant ainsi à des femmes de tous âges et provenant de différents milieux de suivre de près l'évolution du mouvement des femmes en région et de contribuer à l'avancement des dossiers de condition féminine.

Sa vie associative s'articule autour de quatre rencontres régionales et d'une assemblée générale annuelle dont la durée varie d'une journée à une journée et demie. Deux de ces rencontres sont itinérantes afin de permettre la participation des femmes de chacun des territoires de MRC et de resserrer les liens caractérisant la solidarité régionale des groupes de femmes.

En plus de ces rencontres régionales, le RFAT tient ponctuellement des activités de sensibilisation sur des dossiers d'actualité. Réalisées sous forme d'ateliers, de colloques, de journées d'exploration, de tournées de sensibilisation, ces activités visent invariablement le même but, celui de permettre aux femmes de la région d'approfondir leur connaissance et de dégager les enjeux des dossiers.

Pour accroître son efficacité, le Regroupement s'est doté de comités de travail dont le rôle est d'assumer la prise en charge des dossiers retenus en priorité par l'assemblée générale annuelle. Ces comités planifient et réalisent les actions qui feront progresser les dossiers dont ils ont la charge. En plus d'intervenir auprès des instances décisionnelles, de réaliser des études et de projeter des activités destinées aux femmes de la région, les comités de travail sont amenés à faire des représentations publiques et à intervenir auprès des médias. Que ces interventions soient l'occasion d'énoncer une opinion, d'apporter des précisions sur un dossier ou de concrétiser une activité prévue dans leur plan de travail, chacune d'elles engage le Regroupement et contribue à le faire connaître.

Le travail en comité favorise par ailleurs l'élargissement de la base du RFAT puisque, en plus de regrouper des membres de ce dernier, les comités accueillent des représentantes des groupes de femmes, des représentantes d'organismes socio-économiques ainsi que des femmes intéressées par les dossiers portés par le comité auquel elles se sont jointes.

L'implication dans des dossiers majeurs tels que : la régionalisation de la santé et des services sociaux, le développement socio-économique régional, la réforme des programmes sociaux, la marche des femmes contre la pauvreté, l'avenir constitutionnel du Québec et le développement de l'économie sociale, place le Regroupement au cœur de l'activité régionale faisant de lui un partenaire incontournable du développement local et régional.

Voici quelques-unes de nos réalisations :

1991 : Comme un vol d'outardes... vers l'an 2000, actes d'un colloque régional en octobre 1989

1995 : Répertoire des femmes entrepreneures de l'Abitibi-Témiscamingue

1997 : Recherche Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour les femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue

1998 : Lancement du Prix Alexina-Croteau

1999 : Opération élections municipales, vignettes télévisées

*2000 : Bottin des élues municipales
Recherche Des femmes dans les mines
Marche mondiale des femmes d'octobre 2000*

*2001 : Guide d'accès au pouvoir municipal
Participation au Sommet des peuples*

*2002 : Banque de candidates
Colloque Bilan et perspectives du mouvement des femmes en Abitibi-Témiscamingue et actes du colloque de mai 2002*

2004 : Implantation d'un groupe local à Rouyn-Noranda Femmes regroupées en options non traditionnels (FRONT)

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est une force collective pour le mieux être des femmes d'ici dont les actions reposent sur des valeurs d'égalité, d'autonomie et de justice sociale.

...et voici nos comités de travail :

Comité de coordination :

dont le mandat est de coordonner l'ensemble des activités du RFAT conformément aux règlements généraux. Sa priorité pour l'année 2004-2005 est le financement de base de l'organisme. La seconde priorité est de soutenir le Comité de travail dont le mandat est

l'élaboration et la présentation d'un mémoire régional sur le concept de l'égalité. Le comité de coordination effectuera le suivi suite au congrès d'orientation de septembre 2004. Le comité de coordination soutiendra l'organisation de la 7^e édition du Prix Alexina-Croteau qui aura lieu à Val-d'Or en mai 2005. Ce prix a été créé afin de mettre en lumière l'apport des femmes au développement de la région.

Comité de développement socio-économique :

*dont le mandat est la prise en charge des dossiers reliés au développement local et régional ainsi que des dossiers reliés à la place des femmes sur le marché du travail. Ce comité a un rôle de support et de soutien pour les femmes du milieu qui prennent en main le leadership d'identifier leurs besoins et intérêts au sein des instances décisionnelles. Deux projets sont marrainés par ce comité, le projet **Accès des femmes aux emplois non traditionnels** et le projet **À égalité pour décider**. Les représentations régionales de ce comité sont :*

- Comité régional d'économie sociale*
- Soutien à l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue*
- Table des partenaires en condition féminine de la Conférence régionales des élus*

Comité condition de vie des femmes :

dont le mandat est d'améliorer les conditions de vie des femmes en santé et services sociaux. L'enjeu pour 2004-2005 est de maintenir la vigilance pour s'assurer de la spécificité femme au sein de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux notamment, en ce qui concerne le plan d'action régional en matière de condition féminine.

Comité organisateur pour la Marche mondiale des femmes de 2005 :

dont le mandat est la recherche de financement, pré-inscription par MRC, transmission d'information aux comités 8 mars, organisation logistique de la participation des membres à Québec le 6 mai 2005 et organisation logistique d'une vigile régionale le 17 octobre 2004.

II. SITUATION DES QUÉBÉCOISES

À l'instar des femmes d'autres pays, tels la Norvège et la Suède, il est indéniable que les femmes du Québec aient accompli, en relativement peu de temps, énormément de progrès quant à leurs conditions de vie. Alors qu'elles étaient quasi invisibles dans la sphère publique, les femmes ont effectivement vu leur participation s'accroître considérablement. En éducation, sur le marché du travail, dans les domaines de la justice, de la politique, de l'entrepreneuriat, des arts, des lettres et de la culture en général, de la santé et du développement régional, les femmes occupent dorénavant une place appréciable, mais, faut-il le rappeler encore et encore, au prix de longues luttes qui sont, pour certaines, encore très actuelles. En matière d'amélioration des conditions de vie des femmes, les acquis restent fragiles et les reculs toujours à craindre. Les forces vives du mouvement des femmes doivent ainsi demeurer constamment en alerte puisque les conjonctures sociales, économiques et politiques suscitent régulièrement leur mobilisation.

Faisant écho aux analyses de plusieurs groupes de femmes, l'Avis du Conseil du statut de la femme Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le démontre : l'égalité pour toutes les femmes est loin d'être acquise dans les faits. En éducation, bien que les femmes aient effectué un remarquable rattrapage, elles continuent de se diriger vers des métiers et professions traditionnellement réservés aux femmes et pour lesquelles, règle générale, la rémunération et les chances d'avancement sont moindres. Un peu plus de la moitié des femmes occupent le marché du travail, ce qui en soi représente une amélioration certaine de la situation d'il y a 30 ans. Toutefois, il reste encore du chemin avant d'atteindre la parité avec la situation des hommes. En outre, le revenu moyen des femmes est encore inférieur à celui des hommes. Ce sont elles qui occupent majoritairement les emplois à temps partiel ou atypiques et toute la question de l'équité salariale n'est toujours pas entièrement réglée. Par conséquent, ce sont les femmes aussi qui se retrouvent majoritaire dans la classe des personnes pauvres, particulièrement les femmes cheffes d'une famille monoparentale ou les femmes âgées. En ce qui a trait aux lieux de décision, elles n'ont toujours pas investi ces lieux de manière notable malgré qu'elles aient fait des progrès. Leurs réalités faisant en sorte qu'elles doivent plus souvent qu'autrement assumer la double et parfois triple tâche, les empêchent de s'impliquer dans ces sphères de la vie publique qui sont elles aussi très exigeantes. Pas plus que le marché du travail, le domaine politique ne s'est pas adapté aux nouvelles réalités sociales, ajustements qui permettraient aux femmes aussi bien qu'aux hommes de vivre l'expérience de l'exercice du

pouvoir politique, quel qu'il soit. Dans le domaine de la santé, on a largement documenté l'effet négatif et parfois générateur de reculs du virage ambulatoire sur la vie des femmes, qu'elles soient utilisatrices ou dispensatrices de services ou encore proches aidantes. Par ailleurs, bien qu'elles vivent plus vieilles, elles vivent également plus d'années en mauvaise santé.

Pour ce qui a trait à la violence, la violence envers les femmes constitue toujours un des problèmes sociaux les plus graves. En l'espace de 15 ans, plus de 760 femmes et enfants ont été tués par des hommes depuis le triste massacre de Polytechnique en 1989 où 14 jeunes femmes furent tuées simplement parce qu'elles étaient des femmes. D'ailleurs, il est primordial ici d'aborder cette question avec toute la clarté qu'elle mérite si on souhaite avoir une action efficace en ce domaine : il s'agit bel et bien avant tout de violence faite aux femmes et aux enfants par des hommes. À cet égard, l'expression utilisée dans l'Avis du Conseil et ayant trait à la 5^e orientation : « Éliminer toute violence et toute atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe », apparaît comme le pire euphémisme que l'on puisse utiliser pour éviter de préciser que le seul sexe ici concerné est le sexe féminin. À quel moment des hommes sont-ils victimes de violence simplement en raison de leur sexe? De quelle forme de violence particulière sont-ils victimes en raison de leur sexe? Nous ne pouvons retourner 50 ans derrière alors que la violence faite aux femmes était taboue, niée, cachée, innommable.

Bref, ce ne sont là que quelques exemples illustrant le long chemin qu'il reste encore à parcourir pour que les femmes atteignent enfin l'égalité.

Parties de loin, les femmes ont malgré tout accompli de remarquables progrès. Grâce à quoi? Grâce à qui? Il est incontestable que le mouvement structuré, organisé et articulé autour d'une idéologie puisant ses bases dans le vécu même des femmes, a été le moteur de cette ascension. Ce mouvement, qui depuis bien plus de 30 ans, répand cette idéologie qui constitue sa toile de fond et qui jusqu'à maintenant a donné les résultats que l'on connaît. Un mouvement qui a débuté par des luttes comme l'obtention du droit de vote pour les femmes, et qui poursuit son action, inlassablement, sans relâche, actualisant, modernisant et figulant son analyse, combien pertinente, du fonctionnement de la société dont les assises sont encore trop empreintes de la suprématie d'un sexe sur l'autre. Or, ce mouvement qui a su s'ajuster aux réalités mouvantes de la société a fait ses preuves. Il est par conséquent incontournable. La poursuite de la démarche d'émancipation, d'autonomie et d'égalité des femmes ne peut se réaliser sans le moteur qui l'a

initée. Conformément à un des principes fondamentaux de l'émancipation d'un groupe discriminé, ce sont les femmes elles-mêmes et le mouvement qui les représente qui sont les mieux placés pour identifier leurs besoins et les moyens d'atteindre leurs objectifs. À ce titre, le gouvernement ne peut faire la sourde oreille devant les revendications, les opinions et les analyses du mouvement des femmes lorsqu'il est question de leur condition. Le gouvernement, par des actions concrètes, doit tenir compte, de l'expertise de son interlocuteur privilégié en matière de condition féminine, c'est-à-dire le mouvement des femmes.

III. UNE POLITIQUE EN CONDITION FÉMININE

D'entrée de jeu, il apparaît ici nécessaire de prendre quelques lignes pour commenter l'actuelle démarche du gouvernement qui est loin de correspondre à ce que nous nous attendions. Il nous semblait clair que l'on nous inviterait à nous prononcer sur un « concept » de l'égalité et non pas sur un projet de Politique de l'égalité qui viendrait remplacer la Politique en condition féminine. On nous avait également laissé entendre que nous aurions à nous prononcer sur la nécessité de conserver les deux structures en place concernées par ce dossier soient le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine. De toute évidence, nous nous retrouvons aujourd'hui devant un fait accompli : un projet de politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, projet qui à notre avis est prématuré puisque les questions à débattre préalablement n'ont pas été abordées.

Ceci dit, nous ne commenterons pas l'avis Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous exprimerons notre vision des choses pour que se réalise la poursuite de la marche des femmes vers l'égalité.

POLITIQUE EN CONDITION FÉMININE

Comme vous l'avez constaté plus tôt, le RFAT et ses membres militent, luttent et travaillent à faire avancer la cause des femmes depuis plus de 20 ans. Nous sommes donc convaincues que notre expertise en cette matière peut être mise à contribution. À l'instar des autres groupes de femmes et à la lumière des nombreuses recherches et études dans le domaine, il est maintenant incontestablement démontré que les femmes, partout dans le monde, ont été et sont encore aux prises avec une discrimination systémique engendrée par un système d'organisation sociale patriarcale dont les résidus encore très présents dans les sociétés occidentales, font que les femmes n'ont pas atteint l'égalité pleine et entière. C'est pourquoi il est plus juste de parler d'égalité pour les femmes puisque en terme de rapports hommes/femmes, ce sont les femmes qui représentent le groupe discriminé en raison de leur sexe. Les difficultés vécues par les hommes n'étant pas dues à une discrimination systémique, ces derniers ne sont pas en quête d'égalité comme c'est le cas des femmes. Il nous semble donc toujours pertinent et primordial que le Québec se dote d'une politique spécifique en condition féminine qu'une politique de l'égalité pourrait compléter, mais qui ne peut la remplacer. Ceci correspond tout à fait au premier levier soit l'approche spécifique.

LES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE EN CONDITION FÉMININE

*Il est important de sauvegarder une certaine suite avec la Politique en matière de condition féminine, **Un avenir à partager...**, de 1993. Une évaluation des engagements qu'elles comportaient a démontré qu'il restait encore beaucoup à faire et que plusieurs des objectifs étaient toujours d'actualité. C'est pourquoi nous croyons que la nouvelle Politique en condition féminine devrait toujours s'articuler autour de ces orientations :*

- l'autonomie économique des femmes;*
- le respect de leur intégrité physique et psychologique;*
- l'élimination de la violence à leur endroit;*
- la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif;*
- leur place dans le développement des régions.*

Par ailleurs, étant donné certaines réalités nouvelles, nous pensons que les éléments suivants devraient également être abordés dans la Politique :

- la poursuite de l'implantation de l'ADS;*
- l'amélioration des acquis démocratiques;*
- la place des femmes dans les instances décisionnelles.*

En outre, nous sommes tout à fait en accord avec le principe voulant qu'il faille partager avec les hommes le projet de réaliser l'égalité pour les femmes. Allant dans ce sens, il nous suffit de consolider les collaborations qui existent déjà depuis toujours et en créer de nouvelles. Ainsi, les femmes militant dans le mouvement des femmes partagent leur vie avec des hommes qu'il s'agisse de leur conjoint, de leur amoureux, de leurs frères, de leur père, de leurs fils, de leurs collègues, de leurs copains. À toutes les instances décisionnelles ou lieux de concertation, elles travaillent côte à côte avec des hommes. Dans les luttes pour une meilleure justice et une meilleure organisation sociale, les femmes sont associées aux hommes. Plusieurs groupes, associations ou organisations de femmes offrent des services aussi aux hommes notamment lorsque ceux-ci soutiennent des femmes en difficulté. Elles travaillent quotidiennement avec d'autres partenaires masculins : policiers, procureurs, juges, chefs d'entreprises, médecins, hommes en église, professeurs, chercheurs, pour n'en nommer que quelques-uns. Pratiquement toutes les activités de prévention de la violence dans les relations amoureuses ou de violence sexuelle sont effectuées auprès des garçons et des filles, des femmes et des hommes, et souvent par des animatrices et des animateurs. Plusieurs activités d'éducation populaire réalisées par

des groupes de femmes s'adressent à la population en général et non seulement aux femmes. Tout le travail accompli pour favoriser l'accès des filles aux métiers non traditionnels est effectué en collaboration avec des hommes. Il est de toute évidence faux de prétendre que les luttes et les actions menées par les femmes pour atteindre l'égalité se sont faites sans s'associer les hommes. Il est par voie de conséquence essentiel que cette participation se poursuive et s'accroisse. Toutefois, en ce qui concerne la conception et l'élaboration de mesures directement liées aux conditions de vie des femmes et aux discriminations les heurtant spécifiquement, ce sont des femmes qui doivent en être les maîtresses d'œuvre, les conceptrices puisque ce sont des problèmes qui les concernent en premier plan.

IV. L'IMPORTANCE DES RÉGIONS

LA RÉALITÉ DES FEMMES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PORTRAIT DU MILIEU

LE TERRITOIRE

Située au nord-ouest du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue est reconnue pour son immensité (65 400 km²). C'est le quatrième plus grand territoire au Québec. Cette partie du Québec est complètement isolée des autres régions, étant bordée par l'Ontario à l'ouest et par les grands espaces du Nord québécois, d'une part et, d'autre part, est coupée des Laurentides par une vaste réserve faunique. Par ailleurs, le territoire a d'abord été développé pour l'exploitation de ses ressources naturelles. L'activité économique continue d'en être empreinte. Enfin, la dualité rurale et urbaine marque la région. D'importantes disparités s'imposent entre les milieux de vie selon qu'il s'agisse des villes qui se sont développées à la faveur de l'exploitation des ressources naturelles par les grosses compagnies et qui concentrent dorénavant les services, ou qu'il s'agisse plutôt de petites collectivités rurales disséminées sur le territoire au gré du mouvement de « colonisation » et qui vivent principalement de l'agriculture et de la forêt.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En 2001, la population totale de l'Abitibi-Témiscamingue est de 146 090 personnes, soit 2 % de la population totale du Québec. L'importance de son territoire contraste avec son nombre d'habitants pour lequel la région figure au quatrième rang, cette fois, des plus petites régions du Québec.

La population se répartit presque également en 72 990 femmes et 73 095 hommes, alors qu'au Québec, les femmes représentent 51,2 % de la population.

La population de la région est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec (0 à 19 ans). Mais, la part des 25 à 34 ans (11,9 %) est inférieure à celle de l'ensemble du Québec (12,7 %). La structure d'âge de la population est actuellement en mutation. Le nombre de jeunes ainsi que leur poids démographique dans l'ensemble de la population diminue plus rapidement qu'au Québec. La diminution de population en âge de procréer risque d'entraîner une diminution des

naissances. L'évolution opposée s'observe pour les classes des 35 ans et plus qui progressent davantage qu'au Québec. Il pourrait en résulter un vieillissement accentué de la population de la région à plus long terme.

Entre 1996 et 2001, la population de l'Abitibi-Témiscamingue a connu un solde net de décroissance de sa population de 3,9 %, comparativement à une augmentation de 5 % pour l'ensemble du Québec.

La région se découpe en cinq municipalités de comté (MRC). Ce sont la Vallée-de-l'Or et Rouyn-Noranda qui sont les plus peuplées avec respectivement 29 % et 27,1 % de la population. Leur taux de féminité est le plus élevé de la région, alors que les trois autres régions obtiennent un taux plus bas et similaire.

POPULATION AUTOCHTONE

La population autochtone représente 4,2 % de la population régionale alors que dans l'ensemble du Québec, ce groupe représente 1,8 % de l'ensemble de la population.

La population autochtone est jeune et le taux de féminité de la population adulte de 54,5 % est plus élevé que celui de la population allochtone (50 %). En outre, le taux de natalité de cette population est élevé. La croissance de la population qui en résulte l'amènera par exemple à représenter une part grandissante de la MRC Témiscamingue, où on trouve la plus forte concentration autochtone de la région. La MRC de la Vallée-de-l'Or arrive en deuxième place sur ce plan. Cette MRC offre par ailleurs des services à des personnes non-résidentes. Il est important d'adapter les ressources destinées aux femmes aux besoins de cette population, surtout dans les territoires où celles-ci sont plus présentes.

CONTRIBUTION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

Les femmes participent très activement au développement social et économique de la région que ce soit individuellement ou collectivement. La présence de plus de 35 groupes en Abitibi-Témiscamingue démontre toute la vigueur du mouvement des femmes et la présence d'une vie

associative aussi réelle que marquante pour la région. Ces groupes offrent des services, des activités, participent activement à toutes les Tables de concertation et surtout, s'efforcent d'être partie prenante aux nouveaux enjeux qu'induisent, pour les femmes, les projets de régionalisation et de décentralisation.

L'action des groupes s'incarne dans les centres de femmes, les cercles de fermières, les associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), les comités diocésains de conditions des femmes, les associations de femmes d'affaires, les syndicats (comités de condition féminine, syndicat des agricultrices), les centres d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel (CALACS), les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, le Soutien à l'Entrepreneuriat Féminine en Abitibi-Témiscamingue (SEFAT), le Regroupement des Femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT), etc.

Les groupes de femmes ont été des pionniers pour amener les décideuses et décideurs à reconnaître l'apport des femmes au développement de la région. Il est essentiel que le gouvernement et les organismes du milieu conviennent de l'intérêt de l'approche globale des problèmes utilisés par les groupes de femmes et leur accordent un soutien en conséquence.

STRUCTURE DES FAMILLES

En 2001, 26 090 familles avec au moins un enfant habitaient la région. La structure des familles y est un peu différente de l'ensemble du Québec. On retrouve moins de familles avec seulement un enfant, mais davantage avec trois enfants ou plus. De 1996 à 2001, le nombre de familles monoparentales de la région a augmenté de 0,9 % comparativement au Québec qui a connu une hausse de 8,5 %. Cette différence se manifeste essentiellement chez les hommes, dont le nombre à la tête de familles monoparentales diminue de 7,9 % en région contrairement à l'ensemble du Québec où il augmente de 19,7%. Il semble donc que la prise en charge plus grande des enfants par les pères n'est pas un phénomène en progression dans la région, contrairement au Québec. Le nombre de mères monoparentales a connu une hausse de 4 % dans la région de 1996 à 2001, ce qui n'est que légèrement inférieur à l'ensemble du Québec qui a connu une augmentation de 6 %.

L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Le moteur de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue se retrouve dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et forestière. Elle est peu diversifiée et se limite à une première transformation des ressources naturelles. En 2001, 13,7 % de la population en emploi de la région se rattachait à ce secteur primaire dans une concentration quatre fois supérieure à celle de l'ensemble du Québec. Cependant, seulement 10,7 % des femmes de la région occupent des emplois dans l'agriculture, les forêts, les mines, les services publics (électricité, eau, gaz), la construction ou la fabrication, contre 46,4 % des hommes. L'importance de ces secteurs rend l'économie régionale vulnérable à la mondialisation des marchés (déréglementation et barrières tarifaires, fermeture des marchés, valeur des devises, etc.), à l'approvisionnement en ressources premières et au développement de la technologie.

L'industrie des services fournit la plus grande proportion des emplois, soit 68,3 % comparativement à 73,9 % pour l'ensemble du Québec. Dans la région, 88,9 % des femmes qui occupent un emploi travaillent dans ce secteur comparativement à 84,9 % dans l'ensemble du Québec.

Selon les données de 2001, en Abitibi-Témiscamingue, 48,4 % des femmes occupent un emploi et 57 % des hommes. L'écart est de 8,6 points, comparativement aux données de 1996, les femmes ont augmenté leur présence de 2,2 points sur le marché du travail.

Le taux de chômage atteint 10,2 %, ce qui est nettement inférieur à celui des hommes, de 17 %. Paradoxalement, le taux d'emploi est plus faible que la moyenne du Québec. Ce faible taux laisse voir que les femmes se découragent et cessent de chercher un emploi : elles n'apparaissent plus dans les données publiées par Statistiques Canada.

RÉGIME DE TRAVAIL

En Abitibi-Témiscamingue, les femmes occupent des emplois à temps partiel plus que les hommes et que la moyenne québécoise. Cette situation non désirée par les femmes est plus forte en

Abitibi-Témiscamingue et serait reliée aux difficultés plus importantes d'accès au marché du travail dans la région.

RÉPARTITION PROFESSIONNELLE

Les femmes de la région travaillent dans des secteurs traditionnellement féminins. Par surcroît, les femmes continuent à faire des choix de carrière stéréotypée. Ainsi, elles demeurent absentes ou presque, de beaucoup d'emplois plus stables ou rémunérateurs. En entrepreneuriat, les femmes se concentrent dans les mêmes secteurs traditionnels. Diverses approches pourraient améliorer l'accès des femmes aux professions et à l'entrepreneuriat non traditionnels, notamment dans le milieu des mines et de la transformation des produits forestiers.

TRAVAIL AUTONOME ET ENTREPRENEURIAT

En 2001, les travailleuses autonomes de la région représentent 7,4 % de la population active féminine de la région. Chez les hommes de la région, la part du travail autonome atteint 10,6 %, ce qui est plus faible que la moyenne masculine du Québec (12,5 %), mais plus élevé que chez les femmes. Pour tout type de propriété, le nombre de femmes entrepreneures est de 2 300 alors que celui des hommes est de 4 195. Les femmes représentent alors 35 % des entrepreneures de la région.

On retrouve les femmes, travailleuses autonomes ou entrepreneures, majoritairement dans le secteur des services et la vente au détail, soit dans la petite et très petite entreprise. Leur revenu moyen d'entreprise est nettement inférieur à celui des entreprises majoritairement détenues par les hommes.

On retrouve aussi plusieurs femmes dans le secteur agricole. En 1996, 21 % des propriétaires sont des femmes, parmi elles, 44,9 % possèdent entre 26 % à 50 % des parts de l'entreprise et 9 % d'entre elles sont propriétaires uniques.

La relève entrepreneuriale s'effectue encore majoritairement d'homme à homme (fils, etc.).

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Sur le plan des services de garde, on constate toujours en 2002, un nombre de place nettement inférieur à la moyenne québécoise. Pour soutenir l'accès des femmes au marché du travail et à l'entrepreneuriat, non seulement le nombre de places doit augmenter en Abitibi-Témiscamingue, mais leur accessibilité et leur flexibilité en termes d'horaire (24/7) est nécessaire.

SCOLARITÉ

En Abitibi-Témiscamingue, les femmes sont plus scolarisées que les hommes. Cependant, elles le sont moins que l'ensemble des Québécoises. Malgré le fait que les femmes plus scolarisées ont un meilleur taux d'emploi que les hommes au niveau universitaire, le contraire se produit chez les moins scolarisés où 12,9 % d'entre elles ont un emploi comparativement à 26,3 % chez les hommes.

Les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, qui ont très souvent à concilier étude-famille, sont particulièrement défavorisées pour la poursuite de leurs études. La formation généralement dispensée à l'extérieur de leur MRC d'origine, les coûts, l'organisation, les contraintes familiales, le manque de soutien et d'entraide, sont autant d'obstacles majeurs.

Les femmes entrepreneures ont aussi beaucoup de difficultés à concilier formation-entreprise-famille, puisque les formations d'appoint et de mise à jour sont souvent peu adaptées à leurs contraintes et leurs disponibilités.

LE REVENU

Le revenu moyen d'emploi en 2001 est de 20 197 \$ pour les femmes comparativement à 33 932 \$ pour les hommes. Les femmes gagnent donc 59,5 % du revenu des hommes en région comparativement à 67,1 % pour l'ensemble du Québec. L'écart de revenu d'emploi par rapport aux hommes est plus marqué en Abitibi-Témiscamingue que pour l'ensemble du Québec.

Les revenus moyens totaux des femmes (18 351 \$) et des hommes (31 057 \$) sont inférieurs à ceux du Québec. De même, l'augmentation du revenu des femmes de la région est de 22,6 % comparativement à 28,9 % pour l'ensemble du Québec.

Le taux d'emploi et le revenu moyen des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue demeurent nettement inférieurs à celui des hommes. La région offre de meilleures perspectives d'emploi aux hommes plutôt qu'aux femmes, indépendamment de leurs connaissances et de leurs compétences.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

L'espérance de vie des Témiscabitiennes est supérieure à celle des hommes de la région. Cependant, les femmes n'ont enregistré aucun gain au chapitre de l'espérance de vie, alors qu'elles avaient progressé dans toutes les autres régions du Québec, sauf dans les Laurentides. L'indice comparatif de mortalité, tant des femmes que des hommes de la région, dépasse nettement les valeurs québécoises. De façon générale, les femmes adoptent de meilleures habitudes de vie que les hommes, mais ici, elles pratiquent moins d'activités physiques lors de leurs loisirs. Encore davantage qu'au Québec, la proportion de personnes qui rapportent être « fumeur » est plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans la région. Les femmes de la région se blessent davantage que leurs consœurs du Québec.

La détresse psychologique chez les femmes de la région est beaucoup plus importante que chez les hommes, et même que chez les femmes du Québec. En ce qui concerne la consommation de médicaments, les femmes sont en plus grande proportion des consommatrices. Plus qu'au Québec, les femmes de la région rapportent consommer fréquemment de l'alcool.

À maints égards, l'enquête Santé-Québec démontre que la population de la région rencontre plus de difficultés que dans l'ensemble du Québec sur le plan de la santé.

VIOLENCE

En 2002, les données démontrent que les femmes sont victimes d'actes criminels dans une proportion semblable à l'ensemble du Québec. Par contre, les hommes de la région sont victimes d'actes criminels dans une proportion supérieure à l'ensemble du Québec.

Les jeunes filles sont le groupe le plus fortement exposé à la violence dans la région. Elles comptent pour 1 035,4 victimes pour 100 000 personnes comparativement à 866,5 pour 100 000 pour le Québec. Ce qui rend la région au troisième rang le plus élevé au Québec après le Nord-du-Québec et l'Outaouais. Les études démontrent que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur dix est victime de viol. En 2003, 183 agressions sexuelles ont été signalées et retenues à la Sûreté du Québec. Les agressions sexuelles sont dénoncées à la justice par seulement 10 % des victimes (maximum¹).

En 2001, 242 femmes ont rapporté aux policiers avoir été victimes de violence conjugale, soit 35,4 % de l'ensemble des femmes victimes d'actes criminels. Dans l'ensemble du Québec, la violence conjugale touche une proportion un peu plus forte de femmes. Par contre, la proportion de femmes blessées dans le cadre de la violence conjugale atteint 46,7% en région comparativement à 45 % au Québec.

Une plus grande proportion des femmes de la région sont victimes d'agression sexuelle de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint, ce type d'infraction représentant 6,2 % des infractions relatives à la violence conjugale, comparativement à 2,2 % dans l'ensemble du Québec.

Les maisons d'hébergement de la région apportent des nuances à ce portrait. La portion de dossiers classés par le système judiciaire est beaucoup moins importante dans la région (79,3 %) que dans l'ensemble du Québec (91,7 %). Qui plus est, une portion beaucoup plus importante de ces dossiers, soit 32,8 % est classée sans mise en accusation, comparativement à seulement

¹ Certaines données disent plutôt 6 %

17,7 % dans le Québec. Le refus de porter plainte est fréquent. Les maisons d'hébergement ont accueilli, en 2002, 335 femmes, ce qui est nettement supérieur au nombre de signalements aux policiers.

La dynamique particulière des milieux ruraux peut aussi expliquer le nombre restreint de plaintes formellement rapportées. Par exemple, un milieu où tout le monde se connaît exerce une forte pression au conformisme et au silence. La sécurité post-rupture est très difficile à assurer vu l'éloignement et l'isolement dans le milieu de vie.

PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR

Dans la sphère politique de l'Abitibi-Témiscamingue, les femmes sont le plus fortement représentées dans les commissions scolaires et les conseils d'administration des institutions d'enseignement, dans les associations de la culture, de l'environnement, au Forum Jeunesse, ainsi qu'à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. La CSN se distingue par une représentation féminine paritaire.

Le milieu économique, les associations d'ordre touristique ou de loisir, le monde municipal, la fonction publique sont dirigés en majorité par les hommes.

La sous-représentation des femmes à la tête des municipalités ou des MRC est d'ailleurs lourde de conséquences compte tenu de l'extension du rôle que le gouvernement a confié aux élu-e-s municipaux avec la Conférence régionale des élu-e-s (CRÉ). Les élus ont nommé six femmes aux postes réservés à la société civile pour améliorer cette situation et malgré cela, seulement 30 % des postes sont occupés par des femmes.

LES DÉFIS

De façon générale, le portrait de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que les conditions de vie des femmes et des hommes sont inférieures à celles de la moyenne des personnes au Québec. Ce premier constat s'explique par les difficultés que vit la région au niveau de ses secteurs moteurs de l'économie, tels l'exploitation des ressources naturelles, minières et forestières, le problème de

l'exportation du bois d'œuvre, la crise de la vache folle qui menace l'agriculture, le tout conjugué au marché mondial et à la pression qu'il met sur l'économie locale. À cela s'ajoutent des facteurs tels la diminution de la population, son vieillissement et l'exode des jeunes, la dégradation des services, notamment ceux de la santé, qui laissent voir que la situation générale se précarise dans la région.

Mais plus spécifiquement, et malgré que les conditions de vies des femmes se soient améliorées à plusieurs égards, on constate que l'écart entre les hommes et les femmes de la région s'est maintenu. Au quotidien, l'évolution des rapports face aux responsabilités familiales a peu évoluée. Même si les hommes s'impliquent un peu plus qu'auparavant, les femmes assument majoritairement l'arrêt prolongé lors de la naissance d'un enfant, la prise en charge des tâches domestiques, les soins aux enfants et aux personnes malades. Au regard de la monoparentalité, la prise en charge des enfants par les pères ne semble pas un phénomène en progression dans la région, contrairement au Québec. Les femmes, qui ont un taux de fécondité supérieur à la moyenne au Québec, assument donc une plus grande part des responsabilités familiales avec des revenus beaucoup moindres que ceux des hommes.

Au niveau de l'emploi et de l'entrepreneuriat, les femmes ont un revenu plus faible que celui des hommes et ont des conditions plus précaires (temps partiel et forte concentration dans des secteurs traditionnellement féminins). Bien que les hommes et les femmes de la région enregistrent des revenus d'emploi inférieurs à ceux du Québec, ces dernières touchent 59,5 % du revenu d'emploi des hommes de la région. Quant aux femmes du Québec, elles gagnent 67,1 % du revenu d'emploi des hommes. Il en va de même pour les revenus totaux moyens. L'inégalité entre les revenus des femmes et des hommes est encore plus grande en région.

Les femmes de la région vivent actuellement un phénomène de double discrimination où le caractère traditionnel et le contexte de difficultés économiques amplifient l'inégalité qu'elles vivent déjà en fonction de leur sexe. Bien que les hommes de la région aient de moins bonnes conditions de vie que celles du Québec, ils ne sont pas mis en situation d'inégalité systémique, mais plutôt conjoncturelle. De plus, la pression économique que vit la région augmente la probabilité de compétition des hommes envers les femmes et augmente la difficulté à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La dynamique rurale du milieu où les personnes se connaissent entre elles est autant une force lors de l'entraide, du réseautage et de l'action concertée qu'une faiblesse lors de jugements, de pressions au conformisme et de limite de sécurité. L'isolement géographique et social est fréquent. Ces facteurs contribuent, entre autres, à minimiser et à cacher la problématique de violence conjugale ou sexuelle envers les femmes.

La participation des femmes aux instances décisionnelles de la région qui n'était déjà pas égalitaire, vit d'importantes difficultés, sinon de nets reculs. Cette situation risque fort d'accentuer l'inégalité entre les femmes et les hommes puisque la prise en compte des besoins des femmes et de leur vision est diminuée.

Les difficultés auxquelles sont confrontées spécifiquement les femmes en Abitibi-Témiscamingue soit la pauvreté, les responsabilités familiales, la violence conjugale et l'agression sexuelle, la difficulté d'accès à la formation et aux emplois consolidants, conjugués à l'isolement, la dégradation et l'éloignement des services, sont autant d'éléments qui démontrent bien que les causes sociales des inégalités entre les femmes et les hommes sont encore bien ancrées dans le milieu.

Compte tenu des caractéristiques et de l'histoire du milieu, les femmes vivant en milieu rural sont nettement défavorisées et éloignées de l'égalité avec les hommes. Il est essentiel que le gouvernement tienne clairement compte des régions et qu'à travers ses orientations, il précise des objectifs envers les régions. Il devra mettre en œuvre des politiques/programmes/mesures qui soutiennent l'égalité des femmes des régions. À la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, il est essentiel que chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des femmes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

V. LES OUTILS ET LES STRUCTURES

Au RFAT, nous croyons que l'atteinte de l'égalité par les femmes progressera non seulement grâce au travail assidu du mouvement des femmes et de leurs alliances, mais aussi grâce à une volonté manifeste du gouvernement de s'impliquer concrètement dans ce projet et d'arrimer ses actions avec celles du milieu. Il doit donc pouvoir continuer de compter sur des outils et des structures qui permettront l'ancrage de l'égalité pour les femmes.

L'IMPLANTATION DE L'ADS OU AIE

Le projet d'implantation de l'ADS, sur la table de travail depuis 1993, doit en effet s'actualiser et s'étendre à tous les paliers du gouvernement et dans tous les ministères. Une démarche articulée comportant des échéanciers clairement identifiés ainsi que des mécanismes de suivis et d'évaluation de son implantation, doit être élaborée rapidement.

Le Secrétariat à la condition féminine, ayant été associé dès le départ au projet d'ADS, il nous semble tout à fait logique que cette instance en devienne officiellement le maître d'œuvre et qu'elle veille à ce que cette démarche soit correctement implantée. À cet égard, il est primordial que l'ADS ne se limite pas essentiellement à son aspect « technique ». La cueillette de données sexuées et la simple mesure des écarts entre les hommes et les femmes n'en constituent que la première étape. Ces données tiennent lieu de matériel de base pour effectuer par la suite l'analyse socio-économique, politique et culturelle des écarts constatés dans l'optique de prévenir les inégalités ou de rectifier le tir en proposant des corrections pour éliminer des inégalités déjà présentes. Il va sans dire que l'implantation d'une telle approche exige des ressources humaines et financières suffisantes.

Ceci dit, bien qu'il s'agisse d'une approche des plus prometteuses qui peut rectifier et prévenir des inégalités, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut en aucun temps se substituer à une politique, à un programme ou à une mesure spécifique aux conditions de vie des femmes qui visent essentiellement à corriger des situations d'inégalités sociales et économiques enracinées dans la culture et les institutions. Elle ne peut remplacer non plus une politique globale en condition féminine qui a la particularité de porter un regard d'ensemble sur la situation des femmes et ainsi, orienter la politique globale d'un gouvernement en matière d'égalité pour les femmes. En d'autres mots, l'ADS n'agit pas de façon systémique sur la discrimination envers les

femmes. Une action cohérente qui vise l'élimination de cette discrimination systémique impose une politique globale en condition féminine qui cible les problèmes et fixe des interventions impliquant autant le gouvernement que les actrices et acteurs sociaux divers.

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme a été créé en 1973, à une période où le statut juridique des femmes était en voie de progression. Trente ans plus tard, les choses ont effectivement évoluées et le terme « statut de la femme » semble aujourd'hui désuet. Il nous apparaît par conséquent tout à fait approprié de moderniser le nom du Conseil afin qu'il corresponde mieux aux réalités actuelles. C'est pourquoi, nous opterions pour le nom « Conseil de l'égalité pour les femmes ».

Nous ne sommes pas opposées à ce qu'un organisme se penche sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il pourrait d'ailleurs s'agir d'une structure affiliée à la Commission des droits et libertés de la personne, par exemple. Nous ne sommes pas non plus opposées à ce que le gouvernement cherche des solutions aux difficultés vécues par les garçons et les hommes, bien au contraire. Toutefois, l'étude et la recherche de solutions face à ces problématiques ne doivent pas mettre en péril les structures et les missions dévolues à l'amélioration des conditions de vie des femmes qui, nous le soulignons une fois de plus, sont empreintes d'une discrimination de nature systémique qui minent les femmes depuis des siècles.

Le Conseil de l'égalité pour les femmes devrait en outre conserver son autonomie par rapport au gouvernement ainsi que son double rôle :

- conseiller et aviser le gouvernement sur tout ce qui a trait aux conditions de vie des femmes;
- informer et sensibiliser la population.

À la lumière de ce qui a été exprimé précédemment concernant la réalité des femmes en région, il nous semble absolument essentiel que le Conseil conserve ses antennes régionales afin de justement pouvoir avoir une vision, la plus complète possible, de ce que vivent les femmes, et ce, de quelque région qu'elles originent.

Enfin, nous considérons également que le plan stratégique 2001-2005 du Conseil est toujours d'actualité et qu'il devrait continuer de s'appliquer.

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Une des façons pour le gouvernement de manifester sa volonté politique quant à l'atteinte de l'égalité pour les femmes est de s'assurer, par l'entremise d'une structure inhérente au gouvernement, du soutien dans le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans l'optique d'atteindre l'égalité de fait.

Le Secrétariat à la condition féminine a jusqu'à maintenant rempli ce rôle de manière remarquable, avec conviction et rigueur. Nous croyons donc que cette structure doit non seulement être maintenue mais également consolidée par l'attribution des ressources qu'exigent, entre autres choses, le suivi et l'évaluation de l'implantation de l'ADS.

MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE

Nous croyons enfin qu'il est primordial de restaurer le ministère à la Condition féminine. L'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité pour les femmes constituent un dossier d'une envergure considérable. Il doit être traité avec tout le sérieux qu'il mérite. C'est pourquoi nous exigeons qu'il soit confié à un ministère, sous l'égide d'une ministre en titre à la condition féminine qui bénéficie d'un budget substantiel.

IV. RECOMMANDATIONS

Pour atteindre l'égalité des femmes, il nous apparaît important de s'assurer d'une continuité avec les actions spécifiques et transversales déjà en place et qui ne sont pas encore allées au bout de leurs actions égalitaires.

Il nous semble aussi prématuré de mettre en place un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes quand les conditions ne sont pas toutes réunies.

LE REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE RECOMMANDE

Que le Conseil du statut de la femme conserve son autonomie par rapport au gouvernement ainsi que son double rôle :

- a) Conseil et aviseur auprès du gouvernement;*
- b) Informe et sensibilise la population.*

Que le Conseil conserve ses antennes régionales;

Que le Conseil applique le plan stratégique qu'il s'est donné pour 2001-2005;

Que l'on conserve la mission du Secrétariat à la condition féminine qui consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Que l'on restaure le ministère à la Condition féminine associé d'un budget;

Que l'on assure dans chaque ministère une Direction de l'égalité envers les femmes ou l'équivalent;

Que l'on assure au MSSS et à toutes les instances régionales et locales, le maintien ou la création de postes de répondantes à la condition féminine et de comités aviseurs en condition de vie des femmes;

Que l'on utilise Le Conseil de l'égalité pour les femmes comme nouvelle appellation du Conseil du statut de la femme;

Que l'on poursuive la cueillette de données différenciées selon le sexe et que l'on rende les données disponibles aux milieux;

Que l'on poursuive l'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe;

Que le gouvernement poursuivre et développe des actions tenant compte de la spécificité des régions, notamment en :

- adoptant des orientations spécifiques aux régions;*
- mettant en place des politiques, programmes, mesures spécifiques aux régions;*
- assurant l'égalité de représentation des femmes à toutes les instances réelles de décisions, tant locales, régionales que provinciale, qu'elles soient politiques ou administratives;*
- soutenant les femmes pour qu'elles inscrivent leurs besoins dans toutes les orientations et plans d'actions locaux, régionaux et provincial;*
- s'assurant que les orientations et plans d'actions soient conçus dans et par les milieux et concordent avec leurs particularités et stratégies;*
- adaptant la formation aux besoins particuliers des femmes des régions pour qu'elles y aient toutes accès;*
- assurant l'intégration des femmes au marché de l'emploi des régions;*
- assurant le développement de l'entrepreneuriat des femmes autant dans l'accompagnement que dans le financement spécifique;*
- soutenant la relève entrepreneuriale auprès des femmes;*
- éliminant la violence faite aux femmes;*
- assurant des services de santé complets et accessibles aux femmes;*
- soutenant les groupes de femmes.*

CONCLUSION

Le Québec peut se flatter de figurer parmi les pays les plus démocratiques dans le monde. Au cours des dernières décennies, de nombreuses consultations, commissions ou référendums ont permis au peuple Québécois d'avoir accès à l'information et d'exercer son droit de parole. Malheureusement, trop de personnes ne profitent pas de ce privilège. Toutefois, par respect pour celles qui l'utilisent et conformément aux règles de la démocratie, les instances gouvernementales se doivent de tenir compte des commentaires et avis qui leur sont ainsi soumis, non seulement par l'écoute, mais aussi et surtout en les prenant en considération dans l'élaboration de tout projet.

Nous saluons cette consultation sur l'Avis du Conseil du statut de la femme et y participons en fonction de nos moyens et du court laps de temps dont nous bénéficions. Par ailleurs, de fortes rumeurs circulent à l'effet que le gouvernement du Québec est déjà fixé sur cette question et que, quelques soient les éléments apportés par cette consultation, il poursuivra son chemin tel qu'il l'entend. Nous espérons sincèrement que cela demeure de simples rumeurs et que le processus démocratique ne sera pas entaché. Nous souhaitons ardemment que cette consultation mène bel et bien à un consensus le plus large possible sur la question de la Condition féminine au Québec afin d'éliminer cette discrimination systémique dont les femmes sont encore trop victimes aujourd'hui.

En terminant, il est primordial d'attirer l'attention sur les réalités régionales qui sont très souvent mises de côté. Pourtant, les inégalités qui persistent encore entre les hommes et les femmes sont presque toujours plus flagrantes et plus prononcées dans les régions dites « éloignées » des grands centres urbains, la présence des communautés autochtones faisant également partie de leurs réalités. On ne peut en faire abstraction. Dans un contexte où le développement durable se planifie de plus en plus à l'ordre du jour, l'omniprésence des régions est un incontournable.

*B*IBLIOGRAPHIE

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Abitibi-Témiscamingue, collection Femmes et développement des régions (coordination : Claire Minguy), Québec, 1999, 68 p.[www.csf.gouv.qc.ca].

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. Les conditions de vie des femmes en Abitibi-Témiscamingue, mise à jour 2004, collection Femmes et développement des régions (coordination: Claire Minguy), Québec, 2004, 82 p.[www.csf.gouv.qc.ca]

L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, statistiques diverses,
[www.observat.qc.ca].